

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20251112-251112006-DE

S2LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 novembre 2025.

Date et heure de la séance : 12 novembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 10

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER- Mmes Christelle GERMAIN - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE- Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - M. Pierre MESURE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET.

Absents : MM. Florian CATINOT - Pierre FERNAND.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/11/12/006

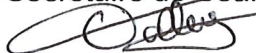
OBJET : Clermont Auvergne Métropole : rapport 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. PONTRUCHER présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés assuré par CLERMONT AUVERGNE METROPOLE. Il indique également que la commission « environnement » a, lors de sa séance du 3 novembre 2025, pris connaissance de ce rapport qui sera mis à la disposition du public en mairie pendant un mois.

Les propositions du rapporteur sont converties en délibération.

PREND ACTE

La Secrétaire de Séance,


Karine VALLUY

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE

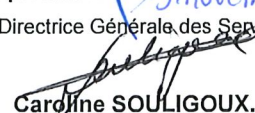
La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

1

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 novembre 2025
Reçu en préfecture le 13 novembre 2025.

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.